

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 14209 Numéro SIREN : 504 999 764 Nom ou dénomination : ATELIER SAMIR FARAH

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 58690



20190586902018

DATE DEPOT : 08/07/2019

N° DE DEPOT : 58690

N° GESTION : 2008B14209

N° SIREN : 504999764

DENOMINATION : ATELIER SAMIR FARAH

ADRESSE : 10-12 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris

MILLESIME : 2018

.

ASF

ATELIER SAMIR FARAH S.A.S.

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

10 JUL. 2019

Sous le N° :

58693

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Résolution n°1

Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **une perte de -320 515,61 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte de -320 515,61 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 923 778,55 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 603 262,94 Euros**.

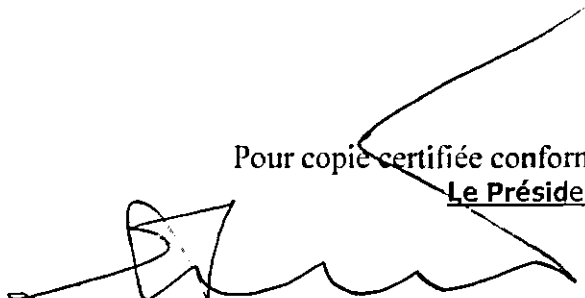
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 603 262,94 Euros**, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes : 180 000.00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de : 1 423 262.94 Euros

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



ASF

Numéro SIRET : 50499976400013
Code APE : 7111Z

52 RUE DE LA VERRERIE
75004 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018

Certifié Conforme



Atelier Samir Farah S.A.S.
ASF - RCS PARIS 504 999 464
52 RUE DE LA VERRERIE - 75004 PARIS
☎ +33 (0) 1 49 30 47 43 - ✉ at@samirfarah.com

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ASF Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 52 RUE DE LA VERRERIE 75004 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 5 0 4 9 9 9 7 6 4 0 0 0 1 3 Néant ☐

				Exercice clos le : <u>31/12/2018</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	1 287 265	1 180 932	106 333	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	1 201 000		1 201 000	
	Prêts	BF	BG	881 011		881 011	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	3 369 276	1 180 932	2 188 344	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 000	BY		18 000
		Autres créances (3)	BZ	380	CA		380
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	178 214	CG		178 214	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	196 594	CK		196 594	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 565 870	1A	1 180 932	2 384 938	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ASF		N°ant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 662 550 ..)			DA	662 550		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	66 258		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * IJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	1 923 779		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(320 516)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	2 332 101		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 280		
	Dettes fiscales et sociales			DY	50 557		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	52 837			
Écarts de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 384 938			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 031	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

* Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ASF		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (I) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	150 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS		
	Variation de stock (marchandises)*	FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU	148	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW	14 105	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	102	
	Salaires et traitements *	FY		
	Charges sociales (10)	FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	
			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
	Autres charges (12)	GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	14 357	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)		GG	135 643	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	13 011	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
	Différences positives de change	GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)		GP	13 011	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	428 603	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR		
	Différences négatives de change	GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)		GU	428 603	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(415 592)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW	(279 949)	

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formule de déclaration n° 53 A
Déclaration de l'exercice 2019

Désignation de l'entreprise		ASF		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	40 567	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	163 011	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	483 527	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(320 516)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	5 444
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise ASE										Néant *		
CAORE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
								Concessions, à une revente ou un usage au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U	1 277 445	8V		8W	9 820
	Autres titres immobilisés						JP	1 201 000	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	946 236	IU		IV	13 011
	TOTAL IV						LQ	3 424 681	LR		LS	22 831
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	3 424 681	OH		OJ	22 831	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		IV		LW		IX	
	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MI		ME		MF	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		MT		OW	
	Autres participations				IO		OX		OY	1 287 265	OZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	1 201 000	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	78 236	2F	881 011	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	78 236	NK	3 369 276	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	78 236	OL	3 369 276	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASF

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGI5P N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASF

Néant ☒

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			RE-PRIS			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immo. incorp. po nées TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immo. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non tenu (NP + NO + NR)	NW			Total général non tenu (NS + NT + NU)	NY		Total général non tenu (NW - NY)
						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 84 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASE		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 25 ^{ter} bis A-III) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont imputations exceptionnelles de 30 %	D3	DI	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies E du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	1A	1B	1C	1D		
	Provisions pour garanties données aux clients	1E	1F	1G	1H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	1J	1K	1L	1M		
	Provisions pour amendes et pénalités	1N	1P	1R	1S		
	Provisions pour pertes de change	1T	1U	1V	1W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	1X	1Y	1Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X	1 180 932	
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	752 329	TY	428 603	TZ	UA	1 180 932
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	752 329	UB	428 603	UC	UD	1 180 932
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG	428 603	UH			
	- exceptionnelles	IJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI.					IO		

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ASF				Néant *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	881 011	UR		US	881 011			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	18 000		18 000					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	380		380					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	899 391	VU	18 380	VV	881 011			
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	13 011						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	78 236						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VGI									
	à plus d'1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 280		2 280						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	36 806		36 806						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 675		13 675						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	76		76						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	52 837	VZ	52 837						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAS ATELIER SAMIR FARAH

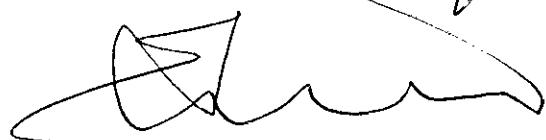
10/12 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Certifié Conforme


Aux actionnaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques



Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons eu connaissance du rapport de gestion remis aux membres pour l'Assemblée Générale. Nous n'avons pas d'observation particulière sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque

Page 3 sur 4

de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 17/06/2019

Jérôme SZLIFKE
COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

ASF

Numéro SIRET : 50499976400013
Code APE : 7111Z

52 RUE DE LA VERRERIE
75004 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018



Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Autres participations	1 287 265	1 180 932	106 333	525 116	- 418 783
Autres titres immobilisés	1 201 000		1 201 000	1 201 000	
Prêts	881 011		881 011	946 236	- 65 225
TOTAL (I)	3 369 276	1 180 932	2 188 344	2 672 352	- 484 008
Clients et comptes rattachés	18 000		18 000		18 000
Fournisseurs débiteurs				1 920	- 1 920
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	380		380	15 807	- 15 427
Disponibilités	178 214		178 214	108 371	69 843
TOTAL (II)	196 594		196 594	126 098	70 496
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 565 870	1 180 932	2 384 938	2 798 450	- 413 512

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 662 580)	662 580		662 580	
Réserve légale	66 258		66 258	
Report à nouveau	1 923 779		2 807 940	- 884 161
Résultat de l'exercice	-320 516		-744 162	423 646
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 332 101		2 792 617	- 460 516
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 280		4 200	- 1 920
Etat, impôts sur les bénéfices	36 806		1 633	35 173
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 675			13 675
Autres impôts, taxes et assimilés	76			76
TOTAL (IV)	52 837		5 833	47 004
TOTAL PASSIF (I à V)	2 384 938		2 798 450	- 413 512

JS

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	150 000		150 000		150 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	150 000		150 000		150 000	N/S
Autres produits			0			
Total des produits d'exploitation (I)			150 000		150 000	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			148		148	N/S
Autres achats et charges externes			14 105	3 540	10 565	298,45
Impôts, taxes et versements assimilés			102	76	26	34,21
Autres charges			2		2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			14 357	3 616	10 741	297,04
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			135 643	-3 616	139 259	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			13 011	16 236	- 3 225	-19,86
Total des produits financiers (V)			13 011	16 236	- 3 225	-19,86
Dotations financières aux amortissements et provisions			428 603	752 329	- 323 726	-43,03
Total des charges financières (VI)			428 603	752 329	- 323 726	-43,03
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-415 592	-736 093	320 501	43,54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-279 949	-739 709	459 760	62,15
Impôts sur les bénéfices (X)			40 567	4 453	36 114	811,00
Total des Produits (I+III+V+VII)			163 011	16 236	146 775	904,01
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			483 527	760 398	- 276 871	-36,41
RESULTAT NET			-320 516	-744 162	423 646	56,93
Dont Crédit-bail mobilier			5 444		5 444	N/S

JS

Annexes Legales 19

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 2 384 938,13 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -320 515,61 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

JS

ASF

SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

JS

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Les titres de la filiale AART d'une valeur d'acquisition de 1 287 265 euro ont été dépréciés à hauteur de 1 180 932 euro pour amener leur valeur à la hauteur de la quote-part de ASF dans les capitaux propres de la société AART.

JS

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 277 445		9 820
Autres titres immobilisés	1 201 000		
Prêts et autres immobilisations financières	946 236		13 011
TOTAL	3 424 681		22 831
TOTAL GENERAL	3 424 681		22 831

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réev. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 287 265	
Autres titres immobilisés			1 201 000	
Prêts et autres immobilisations financières		78 236	881 011	
TOTAL		78 236	3 369 276	
TOTAL GENERAL		78 236	3 369 276	

JS

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	752 329	428 603		1 180 932
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	752 329	428 603		1 180 932
TOTAL GENERAL	752 329	428 603		1 180 932
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières		428 603		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	881 011		881 011
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	18 000	18 000	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	380	380	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	899 391	18 380	881 011
Montant des prêts accordés dans l'exercice	13 011		
Remboursements des prêts dans l'exercice	78 236		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 280	2 280		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	36 806	36 806		
- T.V.A.	13 675	13 675		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	76	76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	52 837	52 837		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

JS

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentés en Euros

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valcur brute des titres détenus	Valcur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals données par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
AART	200 000	570 754	70,22	1 287 265	20 068	881 011		2 249 102	-624 186	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

J3

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019**

Le 30/06/2019,
à 15h,

Monsieur SAMIR FARAH, associé unique de la société **ASF**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

AUDIT ET COMMUNICATION, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur FARAH préside la séance.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus au Président,,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1**Approbation des comptes et quitus**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **une perte de -320 515,61 Euros**.



En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une** perte de **-320 515,61** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 923 778,55** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 603 262,94** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 603 262,94** Euros, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes : 180 000.00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de : 1 423 262.94 Euros

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2017	140 000		
31/12/2016			
31/12/2015	152 400		

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de : 17.2% au titre des prélèvements sociaux et 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

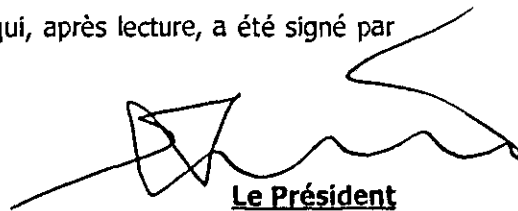
Questions diverses

A la proposition d'ASF, la rémunération d'ASF pour la présidence d'AART est suspendue du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019.

Décision n° 3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



Le Président

ASF

Numéro SIRET : 50499976400013

Code APE : 7111Z

52 RUE DE LA VERRERIE
75004 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018

certifié conforme



Atelier Samir Farah S.A.S.
ASF - RCS PARIS 504 999 464
52 RUE DE LA VERRERIE - 75004 PARIS
☎ 01 42 12 12 12 - Email: samirfarah@aat.fr

Désignation de l'entreprise :		ASF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		52 RUE DE LA VERRERIE 75004 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		5 0 4 9 9 9 7 6 4 0 0 0 1 3		Néant ☐			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 8	
				Bn		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CN		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
Fonds commercial (I)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT		AU			
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		1 287 265		CV 1 180 932	
Créances rattachées à des participations		BB				BC	
Autres titres immobilisés		BD		1 201 000		BE 1 201 000	
Prêts		BF		881 011		BG 881 011	
Autres immobilisations financières *		BH				BI	
TOTAL (II)		BJ		3 369 276		BK 1 180 932	
Matières premières, approvisionnements		BL				BM	
En cours de production de biens		BN				BO	
En cours de production de services		BP				BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR				BS	
Marchandises		BT				BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV				BW	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX		18 000		BY 18 000	
Autres créances (3)		BZ		380		CA 380	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD				CE	
Disponibilités		CF		178 214		CG 178 214	
Charges constatées d'avance (3) *		CH				CI	
TOTAL (III)		CJ		196 594		CK 196 594	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		3 565 870		1A 1 180 932	
						2 384 938	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGIFP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ASF		N°		☐			
				Exercice N					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 662 580 ;)			DA	662 580				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB					
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence 1X)			DC					
	Réserve légale (3)			DD	66 256				
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE					
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des primes pour fluctuation des cours B1)			DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E1)			DG					
	Report à nouveau			DH	1 923 779				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(320 516)				
	Subventions d'investissement			DJ					
	Provisions réglementées *			DK					
	TOTAL (II)			DL	2 332 101				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM					
	Avances conditionnées			DN					
	TOTAL (III)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP					
	Provisions pour charges			DQ					
	TOTAL (III)			DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS					
	Autres emprunts obligataires			DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU					
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)			DV					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 280				
	Dettes fiscales et sociales			DY	50 557				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ					
	Autres dettes			EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB					
TOTAL (IV)			EC	52 837					
Ecart de conversion passif * (V)			ED						
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 384 938					
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC			
			Écart de réévaluation libre			ID			
			Réserve de réévaluation (1976)			IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 031			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EJ					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASE		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (I) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	150 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS		
	Variation de stock (marchandises)*	FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU	148	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW	14 105	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	102	
	Salaires et traitements *	FY		
	Charges sociales (10)	FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GC	
	Autres charges (12)	GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE	2
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)		GF	14 357
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GG	135 643	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GL	13 011	
	Différences positives de change	GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GN		
	Total des produits financiers (V)	GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GP	13 011	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GQ	428 603	
	Différences négatives de change	GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GS		
	Total des charges financières (VI)	GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GU	428 603	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GV	(415 592)	
		GW	(279 949)	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général d'imposition *

Désignation de l'entreprise		ASB		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				II			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices *				IK	40 567		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	163 011		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	483 527		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(320 516)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets parcellés sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	5 444	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise : ASF										Néant I*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	1 277 445	8V		8W	9 820	
Autres titres immobilisés					IP	1 201 000	IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	946 236	IU		IV	13 011	
TOTAL IV					IQ	3 424 681	IR		IS	22 831	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	3 424 681	OII		OJ	22 831
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste				par les ventes à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1				2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IV		IW	
CORPORELLES	Terrains					IP		IX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MC		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MI		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7
Autres participations					IO		OX		OY	1 287 265	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	1 201 000	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	78 236	2F	881 011	
TOTAL IV					I3		NI	78 236	NK	3 369 276	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		OK	78 236	OL	3 369 276

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste				par les ventes à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1				2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IV		IW	
CORPORELLES	Terrains					IP		IX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MC		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MI		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7
Autres participations					IO		OX		OY	1 287 265	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	1 201 000	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	78 236	2F	881 011	
TOTAL IV					I3		NI	78 236	NK	3 369 276	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		OK	78 236	OL	3 369 276

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASE Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement:			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : <u>ASF</u>										Néant ☒	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			YN		YP		YQ		YR		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général <i>non revendu</i> (NP + NQ + NR)		NW	Total général <i>non revendu</i> (NS + NT + NU)		NY	Total général <i>non revendu</i> (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASF		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	IM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	DI	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A
	Sur comptes clients	6V	6W	6X	6Y
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6Z	7A	7B	7C
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I-5° du CGI.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASF										Néant ! *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	881 011	UR		US	881 011			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	18 000		18 000					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constituée * LO))				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				LY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	380		380					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	899 391	VU	18 380	VV	881 011			
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	13 011							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	78 236							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 280		2 280								
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D											
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	36 806		36 806							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 675		13 675							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	76		76							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	52 837	VZ	52 837								
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Résolution n°1

Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **une perte de -320 515,61 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte de -320 515,61 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 923 778,55 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 603 262,94 Euros**.

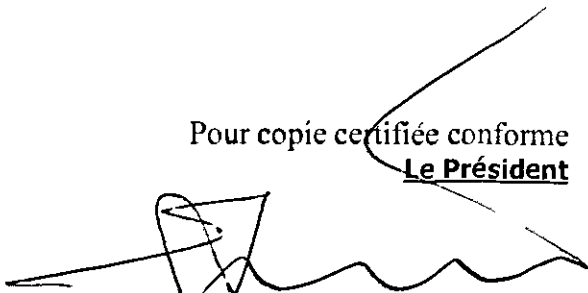
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 603 262,94 Euros**, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes : 180 000.00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de : 1 423 262.94 Euros

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



SAS ATELIER SAMIR FARAH

10/12 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Certifié Conforme


Aux actionnaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

JS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons eu connaissance du rapport de gestion remis aux membres pour l'Assemblée Générale. Nous n'avons pas d'observation particulière sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque

de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 17/06/2019

Jérôme SZLIFKE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASF

Numéro SIRET : 50499976400013
Code APE : 7111Z

52 RUE DE LA VERRERIE
75004 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018



Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Autres participations	1 287 265	1 180 932	106 333	525 116	- 418 783
Autres titres immobilisés	1 201 000		1 201 000	1 201 000	
Prêts	881 011		881 011	946 236	- 65 225
TOTAL (I)	3 369 276	1 180 932	2 188 344	2 672 352	- 484 008
Clients et comptes rattachés	18 000		18 000		18 000
Fournisseurs débiteurs				1 920	- 1 920
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	380		380	15 807	- 15 427
Disponibilités	178 214		178 214	108 371	69 843
TOTAL (II)	196 594		196 594	126 098	70 496
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 565 870	1 180 932	2 384 938	2 798 450	- 413 512

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : 662 580)	662 580		662 580	
Réserve légale	66 258		66 258	
Report à nouveau	1 923 779		2 807 940	- 884 161
Résultat de l'exercice	-320 516		-744 162	423 646
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 332 101		2 792 617	- 460 516
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 280		4 200	- 1 920
Etat, impôts sur les bénéfices	36 806		1 633	35 173
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 675			13 675
Autres impôts, taxes et assimilés	76			76
TOTAL (IV)	52 837		5 833	47 004
TOTAL PASSIF (I à V)	2 384 938		2 798 450	- 413 512

JS

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	150 000		150 000		150 000	N/S
Chiffres d'affaires Nets	150 000		150 000		150 000	N/S
Autres produits			0			
Total des produits d'exploitation (I)			150 000		150 000	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			148		148	N/S
Autres achats et charges externes			14 105	3 540	10 565	298,45
Impôts, taxes et versements assimilés			102	76	26	34,21
Autres charges			2		2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			14 357	3 616	10 741	297,04
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			135 643	-3 616	139 259	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			13 011	16 236	- 3 225	-19,86
Total des produits financiers (V)			13 011	16 236	- 3 225	-19,86
Dotations financières aux amortissements et provisions			428 603	752 329	- 323 726	-43,03
Total des charges financières (VI)			428 603	752 329	- 323 726	-43,03
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-415 592	-736 093	320 501	43,54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-279 949	-739 709	459 760	62,15
Impôts sur les bénéfices (X)			40 567	4 453	38 114	811,00
Total des Produits (I+III+V+VII)			163 011	16 236	146 775	904,01
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			483 527	760 398	- 276 871	-36,41
RESULTAT NET			-320 516	-744 162	423 646	56,93
Dont Crédit-bail mobilier			5 444		5 444	N/S

JS

Annexes Legales 19

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 2 384 938,13 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -320 515,61 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

JS

ASF

SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Les titres de la filiale AART d'une valeur d'acquisition de 1 287 265 euro ont été dépréciés à hauteur de 1 180 932 euro pour amener leur valeur à la hauteur de la quote-part de ASF dans les capitaux propres de la société AART.

JS

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', creat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 277 445		9 820
Autres titres immobilisés	1 201 000		
Prêts et autres immobilisations financières	946 236		13 011
TOTAL	3 424 681		22 831
TOTAL GENERAL	3 424 681		22 831

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réev. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 287 265	
Autres titres immobilisés			1 201 000	
Prêts et autres immobilisations financières		78 236	881 011	
TOTAL		78 236	3 369 276	
TOTAL GENERAL		78 236	3 369 276	

JS

ASF

ANNEXE

Période du 01-01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotation	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	752 329	428 603		1 180 932
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	752 329	428 603		1 180 932
TOTAL GENERAL	752 329	428 603		1 180 932
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières		428 603		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	881 011		881 011
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	18 000	18 000	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	380	380	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	899 391	18 380	881 011
Montant des prêts accordés dans l'exercice	13 011		
Remboursements des prêts dans l'exercice	78 236		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 280	2 280		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	36 806	36 806		
- T.V.A.	13 675	13 675		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	76	76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	52 837	52 837		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ASF

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals données par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
AART	200 000	570 754	70,22	1 287 265	20 068	881 011		2 249 102	-624 186	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

JS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019**

Le 30/06/2019,
à 15h,

Monsieur SAMIR FARAH, associé unique de la société **ASF**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

AUDIT ET COMMUNICATION, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur FARAH préside la séance.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus au Président,,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **une perte de -320 515,61** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir une perte de **-320 515,61** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 923 778,55** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 603 262,94** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 603 262,94** Euros, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes : 180 000.00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de : 1 423 262.94 Euros

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2017	140 000		
31/12/2016			
31/12/2015	152 400		

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de : 17.2% au titre des prélèvements sociaux et 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

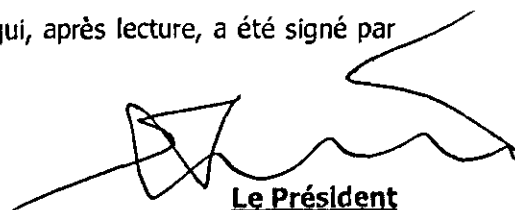
Questions diverses

A la proposition d'ASF, la rémunération d'ASF pour la présidence d'AART est suspendue du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019.

Décision n° 3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



Le Président